

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 19 juin 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité MEDECINE LEGALE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BELGHITH Ep. SSASSI MAHFOUDH	Maïssa
2	CHEKIRBENE	Youssef
3	HAMRIOUI	Farid
4	KHIOUANI	Zinelâabidine

Cette liste est valable 18 mois

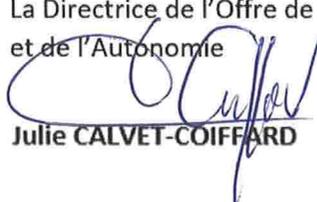
Fort-de-France, le 19 juin 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Julie CALVET-COIFFARD